

Beauvais, le 22 NOV. 2013

Direction départementale
des territoires

Service de l'aménagement,
de l'urbanisme et de l'énergie

Affaire suivie par Carine Rudelle
Téléphone : 03 44 06 50 80
Télécopie : 03 44 06 50 08
Courriel : carine.rudelle@oise.gouv.fr

Compte rendu
Réunion du 5 novembre 2013 relative à la CDRNM

Le 5 novembre 2013 s'est tenue en préfecture, salle de l'Hémicycle, à 14h30 la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (C.D.R.N.M.) sous la présidence de Monsieur Jean-François TURBIL, directeur départemental des Territoires.

Ont assisté à cette réunion :

- M. Jean-Luc BOURGEOIS, représentant la Communauté d'Agglomération de Beauvais
- M. Jean-Noël GUESNIER, représentant l'Agglomération de la Région de Compiègne accompagné de Mme Marie-Hélène GABRIEL
- M. Jean-Marie RENAUX, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
- M. Stéphane COFFIN, représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
- M. Jean-Philippe PINEAU, représentant le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)
- M. Jean-François TURBIL, directeur départemental des Territoires
- Mme Carine RUDELLE, représentant le directeur départemental des Territoires adjoint accompagné de Marie-José DODEMARD
- M. Marc KRASKOWSKI, chef du service interministériel de la défense et de la protection civiles accompagné de Mme Carole DOBEL et de Mme Magali CHIGNOLI
- M. Thierry BRUNU, représentant le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours
- M. Pascal LAUGIER, représentant le directeur de l'Entente-Oise-Aisne accompagné de Mme Laurence DUBROMELLE
- M. Daniel BOILET, représentant le directeur du Service de Prévision des Crues
- Mme Marie-Anne BERNE, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Étaient excusés :

- M. Fransc DESMEDT représentant le Département de l'Oise
- M. Jean DESESSART, maire de La Croix Saint Ouen
- M. Jacques PINSSON, maire de Villers sous Saint Leu
- M. Michel GOES, maire de Wavignies
- M. Bruno HAAS, représentant de la chambre d'agriculture

M Jean-François TURBIL ouvre la séance en remerciant tout d'abord les membres présents. Puis il annonce l'ordre du jour.

1- Bilan des arrêtés de catastrophe naturelle pris dans l'Oise en 2011

Mme Carine RUDELLE, responsable du bureau Risques, Paysage et Éolien au SAUE de la DDT, liste les arrêtés de catastrophe naturelle pris dans l'Oise en 2012. 2 arrêtés couvrant 4 communes ont été pris.

1/5

M. Marc KRASKOWSKI, chef du service interministériel de la défense et de la protection civiles, fait un point des arrêtés catastrophe naturelle pris en 2013. Il précise également qu'il est important de renseigner dans les dossiers de reconnaissance catastrophe naturelle les mesures de prévention prises après l'événement. La reconnaissance catastrophe naturelle n'est pas une fin en soi mais le début de la réflexion sur l'organisation et la vulnérabilité du territoire.

2- Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit Fonds Barnier)

Mme Carine RUDELLE, responsable du bureau Risques, Paysage et Éolien au SAUE de la DDT, fait un point des crédits disponibles sur le Fonds Barnier en ce qui concerne les plans de prévention des risques et le Programme d'Action et de Prévention des Inondations de la Verse.

M. Marc KRASKOWSKI, chef du service interministériel de la défense et de la protection civiles, fait un point sur le Fonds Barnier en rappelant les conditions de mise en œuvre, les conditions d'éligibilité par les communes ou les particuliers. Il indique la finalisation et la mise en paiement de :

- 2 dossiers de demande de subventions déposés en 2011 par des particuliers résidant à Avilly Saint Léonard pour des opérations de comblement de cavités souterraines, pour un montant total de plus de 10 000 €
- 1 dossier de demande de subventions déposé en 2012 pour des travaux de prévention sur la commune de Clairoux couverte par un plan de prévention des risques naturels inondations prescrit d'un montant de plus de 9 000 €.

Il indique également qu'une étude de faisabilité est en cours pour une demande déposée par la mairie d'Esquennoy dans le cadre de son plan de prévention des risques mouvement de terrain.

Mme Carole DOBEL précise que le dossier de demande de subvention complet doit être déposé avant que les travaux soient entrepris.

M. Jean-Noël GUESNIER demande si les études de danger des digues peuvent être subventionnées par le Fonds Barnier. Ces études relevant d'une obligation légale ne sont pas éligibles au Fonds Barnier.

3- Dossier départemental des Risques Majeurs (DDRM)

M. Marc KRASKOWSKI rappelle que le document mis à jour a été approuvé par arrêté préfectoral le 8 octobre 2012. Il précise les principales modifications :

- intégration des PPRI approuvés ou prescrits (retrait gonflement argile),
- modification des services en charge de la police de l'eau,
- prise en compte du risque engin de guerre,
- prise en compte de l'évolution des SEVESO seuil haut et bas.

Le DDRM est mis à jour tous les 5 ans.

4- Directive Inondation (DI)

Mme Carine RUDELLE, responsable du bureau Risques, Paysage et Éolien au SAUE de la DDT, rappelle la méthodologie et développe les trois étapes de la mise en œuvre de la directive :

- l'évaluation préliminaire des risques inondation (EPRI) : arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassin fin décembre 2011,
- les territoires à risques inondation important (TRI),
- le plan de gestion des risques inondation (PGRI).

Le préfet de région Ile de France, coordonnateur du bassin Seine Normandie a pris l'arrêté fixant la liste des TRI au niveau du bassin le 27 novembre 2012. L'Oise est concernée par deux TRI : autour de Creil (14 communes) et de Compiègne (18 communes).

Pour les TRI, des cartes des surfaces inondables et une carte des risques sont nécessaires.

Les cartographies des surfaces inondables font figurer 3 scénarios :

- une inondation de période de retour 10 – 30 ans (« trentennale »),
- une inondation de période de retour 100 – 300 ans (« centennale »), cartographiée à partir des cartes des plans de prévention des risques inondation,
- une inondation extrême (au delà de 1 000 ans) (« millénaire »)

La carte des risques d'inondation montre les conséquences négatives potentielles associées aux inondations pour chacun des trois scénarios.

En 2013, les services de l'État ont procédé au recensement des enjeux (équipements, zones à enjeu économique, gestion de crise, écoles, installation SEVESO,...) et à la cartographie des aléas.

Des réunions de validation des cartes des enjeux ont été organisées en juin par EPCI avec les élus des 32 communes concernées, soit 8 réunions.

Le 12 septembre, en sous-préfectures de Senlis le matin et de Compiègne l'après-midi, ont été présentées aux élus les cartes enjeux et les cartes aléas avant mises à la consultation et envoi à la Commission Européenne.

Le 1er octobre, à Compiègne, l'ensemble des cartes a été présenté à la COMITER (COMMISSION TERRITORIALE) élargie Vallées de l'Oise.

En octobre/novembre, le préfet de la région Picardie organise la phase de consultation des préfets de département et de l'ensemble des collectivités du périmètre cartographié.

Avant le 22 décembre 2013, les cartographies seront arrêtées par le préfet coordonnateur de bassin, après avis des préfets de département et du comité de bassin.

Des stratégies locales doivent être élaborées conjointement par les parties prenantes des TRI. Il s'agit de mesures concertées pour réduire les conséquences des inondations. Le périmètre des stratégies correspond au périmètre des TRI élargi au périmètre des SCOT. Une stratégie locale à l'échelle du bassin versant de l'Oise sera également élaborée pour tout ce qui concerne la gestion de l'aléa.

L'ensemble des parties prenantes a été réuni afin de présenter la démarche : le 21 mai 2013 en sous-préfecture de Senlis pour le TRI de Creil et le 31 mai 2013 en sous-préfecture de Compiègne pour le TRI de Compiègne. Quatre groupes de travail (Réduction de la vulnérabilité, Réseaux, Gestion de crise, Aménagement du territoire) sont réunis et animés par l'Entente Oise Aisne afin d'élaborer la stratégie locale sur chaque TRI.

M. Jean-Noël GUESNIER aurait souhaité que les digues construites suite aux inondations de 1993/94 et de 1995 soient prises en compte dans la modélisation de l'aléa des TRI. Les digues et aménagements pris en compte dans les cartographies sont ceux dont les études de danger sont validées par l'État.

M. Jean-Noël GUESNIER précise que la connaissance sur la crue millénale doit conduire à son intégration dans les plans communaux de sauvegarde et à la réalisation d'exercice de gestion de crise à cette échelle.

M. Daniel BOILET indique que le service de prévision des crues établit des prévisions à 3 jours et qu'au-delà ce sont des tendances qui sont données.

5- Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) :

Dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 juin 2007, un orage, à l'origine d'écoulements torrentiels et d'une crue de la rivière Verse frappe l'extrême nord-est du département. Tout le bassin versant de la Verse s'est trouvé affecté par ces intempéries et de nombreuses habitations ont été envahies par les trombes d'eau. Les dégâts matériels sont importants. 23 communes ont été déclarées en état de catastrophe naturelle.

A la suite de ces événements, les collectivités du Noyonnais ont étudié les aménagements possibles du bassin pour réduire le risque inondation et programmer l'entretien du bassin versant sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin de la Verse assisté par la communauté de communes du Pays Noyonnais. Le scénario retenu présente un chiffrage des aménagements et des études complémentaires liées de plus de 13 millions d'euros HT.

Pour pouvoir financer les aménagements prescrits par l'étude et notamment pour obtenir des financements de la part de l'État, il est nécessaire de monter un programme d'action et de prévention des inondations (PAPI). Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le projet de PAPI, porté par l'Entente Oise Aisne (EOA), a reçu, le 30 janvier 2013, un avis favorable avec réserves de la Commission Mixte Inondation (CMI), instance de labellisation des PAPI. A ce jour, la convention de financement est en cours d'élaboration. Elle devrait être signée pour la fin de l'année 2013.

6- Atelier national "Territoires en mutation exposés aux risques"

Depuis 2006, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie développe la démarche d'atelier national. Piloté par l'État, en partenariat avec les élus, il s'agit d'accompagner une démarche de projet sur les thèmes de l'aménagement et de l'urbanisme à l'échelle de grands territoires.

Pour 2013, un appel à candidature a été lancé pour l'Atelier national « Territoires en mutation exposés aux risques ». Le jury a retenu 5 sites en France dont le dossier présenté conjointement par l'ARC et la CAC sur le territoire de la Vallée de l'Oise entre Compiègne et Creil qui a pour thème : « Réinvestir les berges, conditionner le développement en zone urbaine dense d'une offre de logements prenant en compte le risque. Innover pour reconverter des friches ferroviaires, économiques et industrielles ». Le dossier s'étend sur plus de 300 ha de zones d'activités et présente des problématiques imbriquées de risques naturels et technologiques.

Une réunion de préparation a eu lieu avec les services centraux du ministère le 26 septembre à l'ARC, suivie de la visite des sites de la vallée. La maîtrise d'oeuvre de l'atelier national sera présentée lors du séminaire de lancement qui aura lieu le 13 novembre à Paris. Trois rendez-vous de deux jours, par sites retenus, seront organisés entre fin 2013 et fin 2014. L'atelier se conclut par la rédaction d'une feuille de route entre État et élus rappelant les actions à mener pour concrétiser à moyen terme les réflexions partagées lors des séances de travail de l'atelier national. Elle prépare indirectement les argumentaires nécessaires aux élus pour solliciter cofinancements et subventions diverses (FEDER, ADEME, etc).

Un séminaire de conclusion commun est ensuite prévu à Paris. La date de l'atelier 1 n'a pas encore été arrêté pour le site « vallée de l'Oise ». Il se tiendra vraisemblablement la première semaine de février 2014.

M. Jean-Noël GUESNIER remarque que la période choisie pour réunir le premier atelier n'est pas idéale compte tenu des élections. Il annonce également que l'ARC souhaite que le site de "Continental" soit étudié au sein de l'atelier au même titre que les sites de la gare et de PIVERT.

7-Atlas des Zones Inondables (AZI) du Matz et de l'Aronde

L'atlas des zones inondables est un document de connaissance des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement d'un cours d'eau. La cartographie couvre l'emprise maximale des zones potentiellement inondables par le cours d'eau. L'AZI s'appuie sur une lecture géomorphologique de la vallée (cartographie, repérages terrains, événements historiques).

C'est un outil de référence pour les services de l'État. La réalisation d'un AZI permet de connaître le comportement hydrodynamique du cours d'eau en question, sur l'ensemble de son linéaire. Une fois constitué, le document constitue un support à connaissance contenant une cartographie homogène du risque inondation au sein du bassin versant.

L'atlas comprend un rapport de présentation et des planches cartographiques à l'échelle 1/10000 pour chaque commune concernée et au 1/25000 pour la totalité du linéaire.

Contrairement au Plan de Prévention des Risques Inondation, l'AZI ne comprend pas de règlement. Il ne prend pas en compte les données hydrauliques tels que débits, hauteurs d'eau, ni l'impact des ouvrages anthropiques.

8-Avancement des PPR et des études :

- Plan de prévention des risques inondation

1° PPRi Oise Aisne (prescrit le 28/12/2011) : l'étude est mise en attente du fait du retard de livraison du MNT (modèle numérique de terrain) lidar (topographie).

2° PPRi du bassin versant de la Verse (prescrit le 26/12/12)

Suite aux intempéries de juin 2007 et compte tenu des enjeux touchés et de l'implication des élus, un PPR a été prescrit le 26 décembre 2012 sur l'ensemble du bassin versant de la Verse, soit 32 communes, pour les risques inondation, ruissellement et débordement de cours d'eau de la rivière Verse.

3° PPRi Compiègne-Pont Sainte Maxence (approuvé le 29/11/96)

En vue de la prescription de la révision de ce PPR, une étude préalable de détermination de la crue centennale va être lancée avant la fin de l'année 2013. Le marché est en cours pour recruter un bureau d'études.

4° PPRi de l'Oise bief Brenouille- Boran (approuvé le 14 décembre 2000) et PPRi de l'Oise bief Compiègne-Pont Saint Maxence (approuvé le 29 novembre 1996)

Des modifications ont été prescrites sur ces deux PPRi le 23 septembre 2013.

4/5

En effet, leur règlement impose la production d'une étude technique hydraulique à l'appui de toute demande d'autorisation d'urbanisme, ce qui est contraire aux dispositions de l'article R431-16 du code de l'urbanisme qui fixe limitativement les pièces à fournir dans ce cas. Ainsi, ces dispositions du règlement des PPRi sont illégales. Par conséquent et conformément à l'article 16-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité compétente est tenue d'abroger expressément tout règlement illégal.

Suite à une requête d'un particulier portant sur une erreur matérielle liée à la topographie, une modification de plan de zonage réglementaire du PPRi de Creil est en cours.

M. Jean-Philippe PINEAU demande pourquoi il est procédé à une modification et pas à une révision. La modification a pour objet la rectification d'une erreur matérielle et la modification d'un élément mineur du règlement, conformément à l'article R562-10-1 du code de l'environnement. La révision de ces 2 PPR est prévue et fait appel à une procédure beaucoup plus longue tant en terme d'élaboration que de procédure administrative.

5° PPRi de l'Avelon (approuvé le 1er mars 2010)

Une modification du PPR a été prescrite le 5 novembre 2013.

En effet, le PPR n'a pas pris en compte le développement éventuel d'un parc de loisirs existant à la date d'approbation du plan de prévention des risques, en zone naturelle. Ainsi, l'article 26 du règlement a été modifié afin de permettre le développement modéré du parc.

De plus, un relevé altimétrique démontre une erreur matérielle topographique, ayant pour conséquence la nécessité de modifier partiellement le PPRi et de déclasser une petite partie de la zone naturelle faible (ZN faible – cf plan) sur la commune de Saint Paul.

-Plan de prévention des risques mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles

Le 1er décembre 2011 les PPR sur les communes de Bussy et de Beaurains les Noyon ont été prescrits. Pour rappel, ce type de PPR est mené en régie par la DDT.

Les dossiers pour consultation ont été transmis aux collectivités fin août. L'approbation est programmée pour début 2014 (avant les élections municipales).

Au total ce sont 12 PPR sécheresse qui ont été programmés dans l'Oise. Pour 2013, 6 PPR devraient être prescrits sur les communes suivantes : Le Plessis Patte d'Oie, Montreuil sur Thérain, Beaufort, Frétoy le Château, Escles St Pierre, Hainvillers. Une réunion avec les élus concernés est organisée le 6 novembre pour leur présenter la démarche PPRN et les projets d'arrêtés de prescription.

-Plan de prévention des risques mouvements de terrain liés aux cavités

Compte tenu des enjeux sur la commune de Senlis et du nombre de cavités (95 cavités recensées dans la base de données bdcavité), il est envisagé de réunir, en 2014, les élus et les acteurs concernés pour leur présenter la démarche PPR et notamment la cohabitation entre un PPR et un secteur sauvegardé en prenant l'exemple de la ville de Laon.

- Études menées en 2013:

En 2013, deux atlas des zones inondables (AZI) ont été réalisés : le Matz et l'Aronde. L'élaboration de l'AZI de la Brèche sera lancée en 2013 pour une livraison de l'étude en 2014.

Le BRGM a lancé la mise à jour des inventaires mouvements de terrain pour les arrondissements de Beauvais, Senlis et Compiègne. La restitution de cette étude est prévue pour juillet 2014.

- Études à mener en 2014 :

Il est envisagé de terminer l'AZI de la Brèche et de compléter les AZI du Matz et de l'Aronde en prenant en compte leurs affluents.

Afin de compléter les connaissances sur le risque cavité, il est prévu de travailler avec le BRGM pour définir des périmètres de risque potentiel autour des indices de cavités. Un guide sera ensuite rédigé à destination des élus pour la prise en compte de ce risque.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 16h00.

